

## MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 A 20H00

**PRESENTS** : Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Cécile FOMBARON, Sophie MACCAGNO, Catherine TROUILLET et Messieurs Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Christophe MOCELLIN, Alexandre MATRAIRE, Alain FUSTIER, Joseph ROMERA.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Pierre PERROT, Didier DEZANDRE, Jacky CHALANCON, Nelly MAILLOT, Sandrine MARCHAND.

**POUVOIRS** : Madame Nelly MAILLOT donne pouvoir à Monsieur Michel CHALOIN,  
Madame Sandrine MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Alain FUSTIER.

Monsieur Thierry FEUGIER est désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20 H 00,

Madame le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.

Elle informe les membres présents qu'une délibération est à rajouter à l'ordre du jour à savoir :

Point V) Approbation de la convention de partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis. Ajout accepté à l'unanimité.

#### ***Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 Septembre 2021 :***

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 08/09/2021.

#### **1. Validation APS (Avant Projet Sommaire) PLAN ÉCOLE :**

Monsieur Claude SALERNO Architecte accompagné par son équipe, Atelier Verdance paysagiste concepteur, Axiome IEC BET fluides thermique et SORAETEC BET structures ont présenté la phase d'APS (Avant Projet Sommaire) aux élus. L'APS rend compte de l'évolution du projet et du chiffrage dans sa globalité et permet au Conseil Municipal de délibérer le projet par tranche et option.

Après la présentation et le départ de Monsieur Claude SALERNO et de son équipe.

#### **➤ Validation de la tranche 1a : Restaurant scolaire :**

Tranche 1a	Restaurant scolaire	Option zinc sans dépassée
LOT 01	VRD	11 707,00 €
LOT 02	GO MACONNERIE	72 985,00 €
LOT 03	CHARPENTE COUVERTURE	75 096,00 €
LOT 04	MENUISERIES INTERIEURES MOBILIER	7 500,00 €
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES OCCULTATIONS SERRURERIE	36 950,00 €
LOT 06	DOUBLAGE CLOISON FP ISOLATION	60 680,00 €
LOT 07	CVCS	67 350,00 €

LOT 08	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	30 550,00 €
LOT 09	CARRELAGE FAIENCE	24 556,00 €
LOT 10	SOLS SOUPLES	- €
LOT 11	PEINTURE	12 068,00 €
<b>TOTAL PHASE 1a HT</b>		<b>399 442,00 €</b>
TVA 20 %		79 888,40 €
<b>TOTAL PHASE 1a TTC</b>		<b>479 330,40 €</b>

<b>Option 1</b>			
Equipement Office/Laverie/Réserves/Self (HT)	44 635,00 €	Voté : Contre : 15 et Abstention : 1	
<b>Option 2</b>			
Mur ossature bois (au lieu de brique) (HT)	7 970,00 €	Voté à l'unanimité	
<b>Option 3</b>			
Bardage sur façade Est (HT)	3 250,00 €	Voté : Contre : 15 et Abstention : 1	
<b>Option 4</b>			
Bardage sur le volume entier (HT)	11 560,00 €	Voté : Contre : 16	

**Voté à l'unanimité : Tranche 1a Restaurant scolaire : 399 442.00 € HT soit 479 330.40 € TTC et Option 2 : 7 970.00 € HT**

➤ **Validation de la tranche 1b : Création d'un préau :**

<b>Tranche 1b</b>	<b>Création d'un préau</b>	
LOT 01	VRD	6 480,00 €
LOT 02	GO MACONNERIE	11 500,00 €
LOT 03	CHARPENTE COUVERTURE	56 891,00 €
<b>TOTAL PHASE 1b HT</b>		<b>74 871,00 €</b>
TVA 20%		14 974,20 €
<b>TOTAL PHASE 1b TTC</b>		<b>89 845,20 €</b>

<b>Option 5</b>			
Abris entrée maternelle (HT)	18 781,00 €	Voté : Pour : 14 et Abstention : 2	
<b>Option 6</b>			
Couverture zinc/sous-face bois ajouré (HT)	23 096,00 €	Voté : Contre : 16	

**Voté à l'unanimité : Tranche 1b Création d'un préau : 74 871.00 € HT soit 89 845.20 € TTC.**

**Voté : Pour : 14 et Abstention : 2 : Option 5 : 18 781.00 € HT.**

➤ **Validation de la tranche 1c : Aménagement extérieurs Cour 1 et protection solaire :**

Tranche 1c		Aménagement extérieurs Cour 1 et protection solaire
LOT 01	VRD	12 550,00 €
LOT 05	OCCULTATIONS SERRURERIE	65 675,00 €
LOT 00	COUR 1 ET ABORDS KIOSQUE	58 619,80 €
		<b>TOTAL PHASE 1c HT</b>
		TVA 20%
		<b>TOTAL PHASE 1c TTC</b>

**Vote à l'unanimité : Tranche 1c Aménagement extérieurs Cour 1 et protection solaire :**

**136 844.80 € HT soit 164 213.76 € TTC.**

➤ **Validation de la tranche 2 : Requalification des cours 2 et 3 :**

Tranche 2		Requalification des cours 2 et 3
LOT 00	COURS 2 ET 3 ECOLE	163 478,51 €
		<b>TOTAL PHASE 2 Base HT</b>
		TVA 20%
		<b>TOTAL PHASE 1b TTC</b>
Option 1 : Après visite ONF : Remplacement de 3 arbres existants en mauvais état (HT)		<b>3 930,00 €</b>

**Vote à l'unanimité : Tranche 2 Requalification des cours 2 et 3: 163 478.51 € HT soit 196 174.21 € TTC.**

**Vote : Pour : 15 et Abstention : 1 : Option 1 : 3 930.00 € HT.**

➤ **Validation de la tranche 3 : Réorganisation du bâtiment Jules Ferry :**

Tranche 3		Réorganisation du bâtiment Jules Ferry
LOT 01	VRD	- €
LOT 02	GO MACONNERIE	11 200,00 €
LOT 03	CHARPENTE COUVERTURE	9 875,00 €
LOT 04	MENUISERIES INTERIEURES MOBILIER	10 785,00 €
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES OCCULTATIONS SERRURERIE	59 800,00 €
LOT 06	DOUBLAGE CLOISON FP ISOLATION	52 920,00 €
LOT 07	CVCS	24 500,00 €
LOT 08	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	32 950,00 €
LOT 09	CARRELAGE FAIENCE	2 625,00 €
LOT 10	SOLS SOUPLES	11 475,00 €
LOT 11	PEINTURE	19 800,00 €
A	DESAMIANTAGE SOL RDC	25 000,00 €
		<b>TOTAL PHASE 3 HT</b>
		TVA 20%
		<b>TOTAL PHASE 3 TTC</b>
Variante 1 Accès aux salles du RDC depuis l'extérieur (HT)		<b>- 4 725,00 €</b>

**Vote à l'unanimité : Tranche 3 Réorganisation du bâtiment Jules Ferry: 260 930.00 € HT soit 313 116.00 € TTC.**

**Voté : Contre : 15 et Abstention : 1 Variante 1 : - 4 725.00 € HT. (Prévoir la sortie côté route dangereux)**

**Ces validations annulent et remplacent les délibérations n°2021-026, 2021-027 et 2021-28 du 23 Juin 2021.**

## **2 Devis travaux de sécurisation du clocher :**

Monsieur Michel CHALOIN, adjoint aux travaux informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser le clocher de l'Église, il précise que ces travaux peuvent faire l'objet de demande de subvention auprès de de l'Etat, de la région et du département.

Il fait lecture des devis reçus et étudiés à la commission de travaux du 05 octobre dernier :

<b><u>Noms des Entreprises</u></b>	<b><u>Montant H.T.</u></b>	<b><u>Montant T.T.C</u></b>
GLENAT Restauration du bâti ancien Rue Sablière de la Condamine 38160 Saint Romans <b>Travaux de sécurisation du clocher</b>	4 840.00 €	5 808.00 €
Menuiserie CHARBONNIER MOUNIER 38 Route de Grenoble Z.I La Maladière 38160 Saint Sauveur <b>Fourniture et pose de 4 échelles de meunier</b>	4 759.00 €	5 710.80 €
BOURGUIGNON PRO PLIAGES DAL'ALU 277 D Rue du Stade 38160 Saint Romans <b>Habillages aluminium des bandeaux bois</b>	6 404.58	7 685.50
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>16 003.58 €</b>	<b>19 204.30 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la nécessité des travaux de sécurisation du clocher de l'Église et autorise à solliciter des demandes de subvention auprès de l'Etat, de la région et du département.

Voté à l'unanimité.

## **3 Dénomination de voirie :**

Toute habitation doit être identifiée géographiquement, il est demandé au Conseil Municipal de créer le nom de l'allée du Prieuré afin que le cadastre puisse la faire figurer au plan cadastral et de prendre en compte que cette nouvelle dénomination de voirie annule et remplace l'allée Camille RONY

Voté Pour : 15 et Abstention : 1

## **4 Rétrocession de la voirie du Domaine du Murier (complément d'information pour acte notarié)**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021-005 du 27 janvier dernier et fait part au Conseil Municipal que le notaire en charge du dossier de la rétrocession de la voirie du Domaine du Murier a besoin d'information complémentaire pour rédiger l'acte, il est nécessaire de préciser que les modalités de la cession des parcelles cadastrées **B 2640** et **B 2648** est à titre gratuit et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. Voté à l'unanimité.

## **5 Approbation de la convention de partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis**

Le maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse », la Communauté de Communes

Saint-Marcellin Vercors Isère met à disposition des communes de son territoire l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans. Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la Communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire.

Voté Pour : 9, Abstention : 6, Contre : 1

#### **Points divers :**

➤ **SNCF** : Financement des opérations d'amélioration de la sécurité ou de suppression des passages à niveau :

- Le PN53, passage à niveau situé côté déchèterie l'opération, consistant à le supprimer et réaliser un chemin de rabattement vers le PN54, ne bénéficie plus à ce jour de financement de la part de SNCF Réseau. Une réunion sera prochainement prévue avec SNCF Réseau et Monsieur PERAZIO pour trouver une solution au financement de ce PN,
- Le PN54, passage à niveau situé sur l'axe RD 32 les équipes de SNCF Réseau travaillent à la fiabilisation du plan de financement des travaux d'élargissement de PN dont la planification prévisionnelle de réalisation en 2022 est maintenue.

➤ **Stade Albert FADI** : Le 20 septembre dernier, visite du district des installations sportives du stade Albert FADI, le terrain est homologué. Le point le plus important est de retracer l'aire de jeux à 60m maximum de façon à avoir les 2.50m minimum entre le tracé extérieur des lignes de jeu et les points durs (buts à huit rabattus, Abris de touche etc.....).

➤ **PLUI** : La Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère (SMVIC) prévoit des groupes de travail pour l'élaboration du PLUI, Madame le Maire informe les membres présents qu'elle souhaiterait profiter de cette réunion pour que deux titulaires et deux suppléants soient désignés pour intégrer ces groupes de travail. Messieurs Thierry FEUGIER et Joseph ROMERA se sont proposés pour être titulaire et Madame Françoise RENARD et Monsieur Alain FUSTIER pour être suppléant. La première réunion est prévue le Jeudi 21 octobre prochain à 18h00 à la Salle Multi-activités.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des bénévoles ont proposé leurs aides. Pour finaliser le dossier nous avons besoin de personnes pour intégrer la cellule de communication, d'accompagnement ou de logistique / évaluation. Mesdames Cécile FOMBARON, Catherine TROUILLET et Messieurs Alain FUSTIER, Alexandre MATRAIRE et Joseph ROMERA se sont proposés pour intégrer des cellules.

➤ **Plan de relance numérique** : Madame Philomène BOURGEOIS informe le Conseil Municipal que le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports nous a validé le dossier. La mairie a commandé les ordinateurs et le chariot de rangement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Le secrétaire de séance,  
Thierry FEUGIER



Le Maire,  
Marie-Jeanne DABADIE



